



Vérification de l'atteinte des compétences fondamentales; domaines disciplinaires à tester dans le cadre de l'enquête 2022: décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 Les deux premières enquêtes pour la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales ont été menées en 2016 (11^e année¹, mathématiques) et 2017 (8^e année, langue de scolarisation et première langue étrangère).
- 2 Lors de sa séance du 22 juin 2017, l'Assemblée plénière a décidé de mener deux autres enquêtes pour la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales: l'une en 2020 auprès d'élèves en fin de 11^e année de scolarité, et l'autre en 2022 auprès d'élèves en fin de 4^e année. Il a été décidé que les disciplines à tester seraient définies à un stade ultérieur. Le 26 octobre 2018, l'Assemblée plénière a décidé que l'enquête 2020 porterait sur la langue de scolarisation ainsi que sur la première et la deuxième langues étrangères.
- 3 Des vérifications effectuées par la Banque de données de tâches de la CDIP ont montré qu'une enquête sur tablettes auprès d'élèves de 4^e année permettrait de tester des compétences fondamentales dans les domaines des mathématiques, des sciences naturelles et des langues de scolarisation (avec quelques restrictions dans certains domaines ou aspects de compétences spécifiques).
- 4 Lors de sa séance du 14 juin 2019, le Bureau de coordination HarmoS, qui est l'organe stratégique de la vérification, a pris connaissance et a discuté des résultats des vérifications effectuées par la Banque de données de tâches de la CDIP. Suite à cette discussion et compte tenu de la possibilité de suivre une cohorte (qui se présente si l'on teste des élèves de cette tranche d'âge), le Secrétariat général de la CDIP recommande que l'enquête 2022 porte sur la langue de scolarisation et sur les sciences naturelles.
- 5 Le Comité a discuté de la recommandation du Secrétariat général lors de sa séance du 5 septembre 2019 et a adopté le projet de décision à l'attention de l'Assemblée plénière.

Décision de l'Assemblée plénière

- 1 La vérification de l'atteinte des compétences fondamentales en 2022 auprès d'élèves de 4^e année portera sur les domaines disciplinaires *langue de scolarisation et mathématiques*.
- 2 Afin de jeter les bases nécessaires à l'Assemblée plénière pour se prononcer sur la poursuite de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales après 2022, le Bureau de coordination HarmoS est chargé d'établir une vue d'ensemble des enquêtes menées et à mener.

¹ Selon numérotation comprenant 11 années de scolarité obligatoire

Scuol, le 25 octobre 2019

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Notification:

- Membres de la Conférence
- Bureau de coordination HarmoS

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

222.4/fj/cvb